

DECIDONS :

- 1) De favoriser l'harmonisation de la standardisation des mesures d'Enseignement Supérieur, de Recherche et de Formation Professionnelle, ainsi que la constitution des banques de données pour les universités d'Afrique Centrale en vue de l'adoption du nouveau système Licence, Master, Doctorat (LMD).

- 2) D'instruire le Conseil des Ministres de l'UEAC à l'effet d'activer la réunion des Ministres en charge de l'Enseignement Supérieur des pays membres de la CEMAC, en vue de définir les objectifs, les moyens et les modalités de construction de l'Espace CEMAC de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation Professionnelle.

Ont signé :

Pour la République du Cameroun
P.O. Le Président de l'Assemblée Nationale

Pour la République Centrafricaine

CAVAYE YEGUIE Djibril

S.E. François BOZIZE

Pour la République du Congo

Pour la République Gabonaise

S.E. Denis SASSOU NGUESSO

S.E. El Hadi Omar BONGO ONDIMBA

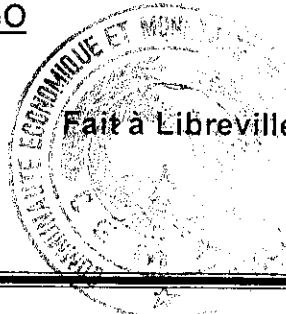
Pour la République de Guinée
Equatoriale

Pour la République du Tchad

S.E. Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO

S. E. Idriss DEBY

Fait à Libreville, le 11 Février 2005





COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

SIXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

DECLARATION DE LIBREVILLE SUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE CEMAC DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

NOUS, Chefs d'Etat et de Délégation :

- De la République du Cameroun ;
- De la République Centrafricaine ;
- De la République du Congo ;
- De la République Gabonaise ;
- De la République de Guinée Equatoriale ;
- De la République du Tchad

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale et son Additif relatif au système juridique et institutionnel de la Communauté, notamment en son Article 10 ;

VU la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC), notamment en son Titre II, Chapitre II, Section 1, Article 29 relatif à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à la Formation Professionnelle ;

Tenant compte des défis de la Mondialisation dans la nouvelle économie du savoir d'une part, et de l'intégration des Enseignants, des Chercheurs et des Etudiants de l'Espace CEMAC au système d'éducation mondial en général et européen en particulier, d'autre part ;

Considérant la perspective de la mise en place d'un Espace CEMAC de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation Professionnelle.

Tenant compte de la convergence des systèmes dans ces domaines au niveau mondial ;

Soucieux de la nécessité d'harmoniser les systèmes d'Enseignement Supérieur, de Recherche et de Formation Professionnelle dans l'Espace CEMAC.